L'AMI DES LOIS

BUREAUX : No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER.

FRANCE.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT LABOULAYE.

Vendredi, 29 janvier.

Quelque important qu'il soit, ce n'est pas dans le vote sur l'amendement Laboulaye qu'a principalement consisté l'intérêt de la séance de l'Assemblée. L'intervention de M. Louis Blanc dans le débat avait singulièrement rehaussé les chances nées du discours de son collègue de la députation de Paris.

Cependant, on a pu concevoir pendant quelques instants les espérances les plus grandes et, par conséquent, les plus déraisonnables. Rien de sérieux, en effet, comme la physionomie de l'Assemblée pendant toute la durée de ce scrutin public à la tribune, qui devait décider du gouvernement de la France et qui n'a rien décidé du tout.

D'abord qu'a été une lente et paisible succession d'innombrables voeux déposer dans l'urne bulletins blancs et bleus, un nom bref à peu près égal. Puis, les députés attentifs qui entouraient la tribune ayant compté—croyant ils—exactement les votes de chaque nuance, qui répandit le bruit que le succès pourrait bien être resté à la gauche. Une grande agitation s'est alors manifestée. Sur ces entrefaites, M. Buffet seul y a entretenu l'Assemblée que deux membres présents, trop faibles pour monter à la tribune, lui ont fait remettre leurs bulletins de vote. Le président monte ces bulletins blancs. Il dit les noms des deux députés : ce sont MM. Buisson et de Lavergne. A ce dernier nom, l'émotion redouble. M. de Lavergne votant pour l'amendement Laboulaye, il est, en effet, parmi de supposer que c'est tout son groupe—si voix—se rallient définitivement à la République.

Aussitôt, à gauche, on s'agite et on acclame. Ne saurait-on pas, en effet, que MM. Louis Blanc, Edgard Quinet, Marcou, Madier Montjau et Peyrat veulent s'adjoindre Leurs voix dépendant peuvent faire pencher la balance. Aussi les centres tout et les droites se prêtent à ce vote. Toute l'Assemblée, debout, suit des yeux ces pourparlers.

Pour échapper aux supplications de ses amis, M. Peyrat sort de la salle, presque en courant. Il n'en est pas de même, M. Louis Blanc, accompagné de M. Louis Blanc et se dirige vers son banc. Il prend un bulletin blanc et se dirige vers la tribune. Aussitôt les applaudissements éclatent. M. Laboulaye jette dans ses bras et l'embrasse.

M. Louis Blanc fait de même. Puis M. Edgard Quinet, puis M. Marcou, puis M. Madier de Montjau, et à chaque bulletin blanc, nouvelle salve d'applaudissements.

Voici encore un autre incident : le président se lève de nouveau et annonce que M. de Kerguenan, ministre de la marine, va porter à l'Assemblée pour prendre part au vote. Un des secrétaires se charge, en effet, de déposer son bulletin, pendant que l'honorable ministre, de la droite, se tient au pied de la tribune, en robe de chambre, entouré de ses amis et salué par les ministres présents de l'Assemblée.

On connaît le résultat : 357 ont adopté, 352 ont repoussé par 50 voix contre 33.

On était assez mal disposé, après toutes ces émotions, à discuter sérieusement un nouveau texte de loi. Aussi, M. Boyer, membre de l'extrême droite, qui est venu attaquer longuement le paragraphe premier du premier article de la commission, est-il très peu écouté.

Après avoir entendu M. Boyer, la Chambre vote par assis et levé. Seule, l'extrême droite, les bonapartistes et l'extrême gauche votent contre.

Le dépouillement du scrutin public vote par la majorité de 50 voix.

Sur le troisième, il y a un amendement de M. Marcel Barthe, par lequel la commission consent à remplacer un texte nouveau.

L'Assemblée, le vote, vote, après plusieurs épreuves, l'ensemble de l'article premier.

Tous ces votes cependant étonnent et doutent, quelque étrange que puisse la partie politique en ses moyens et l'intérêt que se prêtent à ses propositions. Et pendant, on cherche, on cherche, on cherche